

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

La réunion du Conseil Municipal du 16 mai s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents : BRESSELLE Pierre, MAUTE Annie, REYMOND Laurent, DARNE Séverine, FLOURY Fabrice, ANDRE Jérôme, SOULIER DENIS, ODOUL Sandrine, BONNET Raphaël, LOUCHE Marie-Claire, GRAND BROCHIER Manuel, ESPENEL Françoise, ROCHE Isabelle, DESSALCES Laurence, GEVAUDAN Dolores, MONTEIL Eliane, SAGUETON Stéphane, NICOLAS Didier

Monsieur Stéphane SAGUETON a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 14 avril 2022 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

ADHESION ATD 43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du service INGE 43 en établissement public administratif. Ce nouveau dispositif, ATD, permettra d'apporter un appui aux collectivités en élargissant le champ des domaines d'intervention.

Monsieur le Maire propose d'approuver les projets de statuts, d'adhérer à l'établissement, d'approuver le montant de l'adhésion qui s'élève à 300€, désigne M. Raphaël BONNET pour représenter la commune à l'assemblée générale et l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision.

ECLAIRAGE PUBLIC LA COLLANGE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renforcement de réseau électrique de la Collange, un avant-projet concernant l'enfouissement d'une partie de l'éclairage public a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Energie.

Les travaux, estimé à 13 146,31€ HT et réalisés par de SDE avec un reste à charge de 55% pour la commune soit 7 230,47€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avant-projet et confie la réalisation au SDE.

DROIT DE PREEMPTION MAISON BERGER, SECTION AN, n° 245

Après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption.

ACHAT MAISON JULLIARD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune à la possibilité d'acquérir l'immeuble cadastré section AN, n° 108 pour la somme de 58 000€. Il précise que l'immeuble compte-tenu de sa situation et de son état représente une opportunité en centre bourg. Le conseil municipal, à la majorité, décide, après avoir visité les locaux, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition du bien.

JURES D'ASSISES : LISTE PREPARATOIRE

Monsieur le Maire rappelle la procédure de tirage au sort des jurés d'assises. L'arrêté préfectoral fixant à deux le nombre de jurés pour la commune, il est procédé au tirage au sort de six noms à partir de la liste électorale. La liste définitive sera fixée par le Président du Tribunal.

- ACHARD Thierry
- MONTEIL "Loïc
- MAHINC Christophe
- PAYA Guilaine
- LYOTARD Joseph
- EXBRAYAT Guillaume
-

RECLASSEMENT VOIRIE DEPARTEMENTALE N°633 EN VOIRIE COMMUNALE-CONVENTION COMPENSATION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipale la délibération du 22/11/221 concernant le reclassement de la RD n° 633 PR 8+000 à PR 9+395 en voirie communale.

Après avoir lu la convention, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.